



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 de la Ville de Saint-Tite

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), avis public est par les présentes donné que le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 de la Ville de Saint-Tite seront adoptés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 mercredi le 18 décembre 2024 à compter de 19h00.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions ne porteront que sur ces sujets.

Saint-Tite, ce 9 décembre 2024

Me Simon Parisé,
Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 9 décembre 2024.

Saint-Tite, ce 9 décembre 2024

Me Simon Parisé,
Greffier